

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION**

Lundi le **12 décembre 2022**, se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur-Labonté la **séance ordinaire** du Conseil municipal de La Rédemption conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Monsieur le maire Simon-Yvan Caron,  
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers suivants : Marcel L'Italien, Manon Dubé, Nathalie Soucy, Raynald Bérubé, Germain Picard, Myriam Morissette, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe, Louise Boivin, agissant à titre de secrétaire d'assemblée est présente.

**1. Accueil**

La séance est ouverte à 20h00. Monsieur le maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**  
**Résolution #22-277**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. Accueil;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil;
4. Dépôt d'un extrait du registre de déclaration de dons;
5. Liste des arrérages de taxes pour 2021 et 2022;
6. Correspondance;
7. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2022;
8. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022;
9. Adoption des dépenses de novembre 2022;
10. Aide financière – Projet « Embellissement de la cour de l'école Clair-Soleil;
11. Autorisation pour inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds;

12. Modification du budget initial 2022;
13. Adoption du règlement numéro 2022-10 concernant le ramonage et l'inspection des cheminées;
14. Autorisation de signature – Entente avec Bell – Service 9-1-1 de prochaine génération;
15. PF Service-conseil - Offre de services pour aide à la gestion administrative;
16. Offre de services – FQM Cim - Formation;
17. Municipalité de Saint-Donat – Offre de services professionnels – Service d'eau;
18. Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski – Offre de services professionnels – Service d'eau;
19. Octroi de contrat à Rive Architecture pour une étude de faisabilité en vue de la construction d'une caserne incendie;
20. Octroi de contrat à Rive Architecture pour une étude de faisabilité en vue de la construction d'un pavillon touristique;
21. Résolution concernant une demande de subvention au Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Région et Ruralité du MAMH – Projet d'acquisition d'équipement pour le service de loisir intermunicipal;
22. MRC de La Mitis – Participation au projet d'embauche d'une ressource en gestion des ressources humaines;
23. Mandat accordé pour l'entretien de la patinoire et gestion du chalet des loisirs pour l'hiver 2022-2023;
24. Nomination d'une personne désignée pour les mésententes concernant les clôtures mitoyennes et les fossés mitoyens;
25. Ouverture d'une portion de la route du Portage pour l'hiver 2022-2023;
26. Varia :
  - a) Don pour le Gala de la Persévérance Scolaire;
  - b) Proclamation des journées de la persévérance scolaire – Nos gestes, un + pour leur réussite;
27. Période de questions;
28. Prochaine séance le jeudi 19 janvier 2023 à 20h00;

Levée de la séance.

### **3. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Le maire et les conseillers (ères) aux sièges no 1 ,2, 3, 4, 5 et 6 ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil.

4. **Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations de dons ou autres avantages reçus par un membre du conseil pour l'année 2022**

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe dépose un extrait du registre public relatif aux dons reçus par les élus pour l'année 2022 tel que prévu au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de La Rédemption. Aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus depuis le dernier dépôt du registre en décembre 2021.

5. **Liste des arrérages de taxes pour 2021 et 2022**

Ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

6. **Correspondance**

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

7. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2022**  
**Résolution # 22-278**

Étant donné que chacun des membres du conseil municipal a pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2022, M. le Maire demande une dispense de lecture.

Il est donc proposé par Raynald Bérubé

Appuyé par Marcel L'Italien

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le conseil renonce à la lecture dudit procès-verbal;

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal du 25 octobre 2022 tel que présenté.

8. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022**  
**Résolution # 22-279**

Étant donné que chacun des membres du conseil municipal a pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022, M. le Maire demande une dispense de lecture.

Il est donc proposé par Germain Picard

Appuyé par Myriam Morissette

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le conseil renonce à la lecture dudit procès-verbal;

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal du 14 novembre 2022 tel que présenté.

9. **Adoption des dépenses de novembre 2022**

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

**10. Aide financière – Projet « Embellissement de la cour de l'école Clair-Soleil  
Résolution # 22-280**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Clair-Soleil de La Rédemption envisage la réalisation d'un projet d'embellissement de leur cour d'école, projet estimé à un coût de 120 000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a pour but de créer une cour d'école active, innovante, variée et adaptée aux besoins des élèves qui fréquentent l'école mais également aux besoins de la communauté en matière d'activités physiques sportives et culturelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation dudit projet offrira une diversité d'espaces propices à la pratique de jeux libres et actifs tant aux élèves qu'aux jeunes familles de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Rédemption a reçu une demande d'aide financière d'un montant de 15 000\$ en tant que partenaire du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est favorable à la réalisation de ce projet;

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est proposé par Marcel L'Italien

Appuyé par Manon Dubé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption confirme le versement d'un montant de 5 000\$ en janvier 2023 afin de contribuer au projet d'embellissement de la cour de l'école du Clair-Soleil;

**QUE** la municipalité considèrera la possibilité de contribuer financièrement au projet pour les années 2024 et 2025 et informera la direction de l'école en temps opportun de la décision prise à cet effet.

**11. Autorisation pour inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds  
Résolution # 22-281**

Proposé par Myriam Morissette

Appuyé par Raynald Bérubé

**Et résolu à l'unanimité que** la municipalité de La Rédemption autorise le paiement d'un montant de 75\$ pour l'inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds.

**12. Modification au budget initial 2022  
Résolution #22-282**

Proposé par Myriam Morissette

Appuyé par Marcel L'Italien

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption effectue une modification au budget initial 2022 concernant les dépenses de l'année 2022 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées que prévues :

<b>02-110-00 ADMINISTRATION – CONSEIL MUNICIPAL</b>				
02-110-00-133	allocation dépense élus	+500\$	02-110-00-310	frais déplac. Adm. -500\$
<b>02-130-00 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE</b>				
02-130-00-252	csst	+800\$	02-130-00-310	frais dépl. -800\$
02-130-00-263	mutuelle de prévention	+862\$	02-130-00-310	frais dépl. adm -862\$
02-130-00-494	ass.et abonnement	+38\$	02-130-00-454	serv. Formation adm -38\$
02-130-00-527	ent. et rép équip bureau	+382\$	02-130-00-346	cot. et congrès admq -382\$
02-130-00-610	frais repas	+331\$	02-130-00-346	cot. et congrès admq -331\$
02-130-00-671	fourniture de bureau	+3886\$	02-110-00-454	formation élus -3886\$
02-130-00-670	contrat de service	+3764\$	02-220-00-526	prise de génératrice -3764\$
<b>02-140-00 GREFFE</b>				
02-140-00-141	personnel électoral	+754\$	02-140-00-670	fourniture de bureau -754\$
02-140-00-222	R.R.Q	+41\$	02-140-00-670	fourniture de bureau -41\$
02-140-00-232	ass. Emploi	+13\$	02-140-00-670	fourniture de bureau -13\$
02-140-00-242	F.S.S	+33\$	02-140-00-670	fourniture de bureau -33\$
02-140-00-252	C.S.S,T	+15\$	02-140-00-670	fourniture de bureau -15\$
02-140-00-262	R.Q.A.P	+6\$	02-140-00-670	fourniture de bureau -6\$

<b>02-320-00 TRANSPORT -VOIRIE MUNICIPALE</b>				
02-320-00-455	immat 10roues cam.serv	+971\$	02-330-00-455	immat. Charrue -448\$
			02-330-00-425	ass. véh neige -483\$
02-320-00-526	ent et rép mach équip	+7341\$	02-320-00-525	achat outils voirie -7341\$
02-320-00-527	ent et rép western	+8500\$	02-320-00-531	ent rép chargeur -8500\$
02-320-00-529	ent et rep. Gmc	+33\$	02-320-00-525	achat outils voirie -33\$
02-320-00-631	essence huile diesel	+2443\$	02-320-00-634	location caméra -2443\$
02-320-00-635	abat poussière	+377\$	02-320-00-634	location caméra -377\$

<b>02-330-00 TRANSPORT-VOIRIE D'HIVER</b>				
02-330-00-521	ent et rép garage	+2381\$	02-330-00-510	location orca -2831\$
02-330-00-525	ent rép véhicules a neige	+8853\$	02-330-00-520	voirie hiver -8853\$
02-330-00-531	en rép chargeur	+110\$	02-320-00-531	ent rép chargeur été -110\$

<b>02-412-00 SERVICES PROFESSIONNELS</b>				
02-412-00-522	ent rép bât et terrain	+2603\$	02-412-00-444	analyse d'eau -2603\$
02-412-00-640	pièce et accessoires	-9350\$	02-412-00-444	analyse d'eau -9350\$
02-412-00-681	élec poste chloration	+2800\$	02-412-00-526	nettoyage bassin -1000\$
			02-412-00-444	analyse d'eau -1800\$

### **13. Adoption du règlement no 2022-10 concernant le ramonage et l'inspection des cheminées** **Résolution # 22-283**

**Mention est faite par la greffière-trésorière adjointe que l'objet du règlement 2022-10 est d'adopter un règlement concernant le ramonage et l'inspection des cheminées. Ledit règlement sera adopté sans modification au projet de règlement déposé à la séance du 14 novembre 2022.**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut adopter des règlements en matière de sécurité;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 14 novembre 2022 par la conseillère Myriam Morissette;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé par le conseiller Raynald Bérubé à la même séance du 14 novembre 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marcel L'Italien, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2022-10 concernant le ramonage et l'inspection des cheminées soit et est adopté.

**14- Autorisation de signature – Entente avec Bell – Service 9-1-1 de prochaine génération  
Résolution #22-284**

Proposé par Germain Picard

Appuyé par Raynald Bérubé

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité de La Rédemption autorise la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à signer la nouvelle entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération établit entre la municipalité et Bell Canada;

**QUE** ladite entente entrera en vigueur dès sa signature et ce, pour une période de dix (10) ans à moins qu'elle ne soit autrement résiliée en vertu de l'entente.

**15- PF Service-conseil – Offre de services pour aide à la gestion administrative  
Résolution #22-285**

Proposé par Raynald Bérubé

Appuyé par Manon Dubé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption accepte l'offre de services de PF Service-conseil datée du 7 décembre 2022 afin d'apporter de l'aide à la gestion administrative et ce, à compter de la semaine du 12 décembre 2022.

**16- Offre de services FQM-CIM – Offre de formation**

Ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance du conseil.

**17. Municipalité de Saint-Donat – Offre de services professionnels – Service d'eau  
Résolution #22-286**

Proposé par Marcel L'Italien

Appuyé par Raynald Bérubé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption accepte l'offre de services de la municipalité de Saint-Donat datée du 24 novembre 2022 pour la **fourniture de services professionnels de traitement et de distribution d'eau potable** selon le temps et le coût mensuel estimé de 2027.52\$ tel que détaillé à l'offre de services et frais de kilométrage estimé de 461\$ par mois.

**18. Municipalité de Saint-Gabriel –de-Rimouski – Offre de services professionnels – Service d'eau  
Résolution #22-287**

Proposé par Germain Picard

Appuyé par Raynald Bérubé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption accepte l'offre de services de la municipalité de Saint-Gabriel datée du 6 décembre 2022 pour la **fourniture de services professionnels de traitement et de distribution d'eau potable** en complémentarité des services assurés par la municipalité de Saint-Donat (principalement les services de garde) et ce, selon le temps et le coût mensuel estimé de 506.88\$ tel que détaillé à l'offre de services et frais de kilométrage en sus s'il y a lieu.

**19. Octroi de contrat à Rive Architecture Inc. pour une étude de faisabilité en vue de la construction d'une caserne incendie  
Résolution #22-288**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Rédemption a été en appel d'offres sur invitation le 23 août 2022 auprès de cinq soumissionnaires concernant une étude de faisabilité pour la construction d'un caserne incendie;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'ouverture des soumissions le 27 octobre 2022, une seule soumission a été reçue, soit celle de Rive Architecture Inc. au montant de 24 250.81\$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'analyse de ladite soumission, celle-ci est conforme aux exigences de l'appel d'offres;

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est proposé par Myriam Morissette

Appuyé par Nathalie Soucy

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption confirme l'octroi du contrat à Rive Architecture.Inc. pour un montant de 24 250.81\$ taxes incluses, selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission déposée concernant une étude de faisabilité pour la construction d'une caserne incendie.

**20. Octroi de contrat à Rive Architecture Inc. pour une étude de faisabilité en vue de la construction d'un pavillon touristique**

Ce point de l'ordre du jour est annulé.

**21. Résolution concernant une demande de subvention au Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Région et Ruralité du MAMH – Projet d'acquisition d'équipement pour le service de loisir intermunicipal  
Résolution #22-289**

**ATTENDU QUE** la municipalité de La Rédemption possède déjà une entente intermunicipale au niveau des Loisirs avec les Municipalités de Sainte-Jeanne-d'Arc et de Saint-Joseph-de-Lepage en se partageant un coordonnateur aux loisirs;

**ATTENDU QUE** les municipalités de La Rédemption et de Saint-Joseph-de-Lepage ont sur leur territoire un camp de jour et que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc est en train d'en planifier un pour sa ville;

**ATTENDU QUE** Saint-Joseph-de-Lepage fêtera en 2023 son 150<sup>e</sup> anniversaire et que la municipalité s'inspire des enjeux rencontrés lors du 100<sup>e</sup> anniversaire de Sainte-Jeanne-d'Arc qui a eu lieu en 2022 pour améliorer son offre durant les festivités;

**ATTENDU QUE** la majorité des municipalités rurales qui se sont distinguées ont réussi grâce à la mobilisation de leur communauté, souvent dans des projets à caractère récréatif, sportif, culturel ou social;

**ATTENDU QUE** la capacité de concertation des forces vives du milieu a notamment permis à ces communautés de s'attaquer à des problématiques sociales et économiques pour se revitaliser et se développer;

**ATTENDU QUE** l'augmentation de l'offre en loisir augmente d'autant la mobilisation, la concertation et la qualité de vie des citoyens;

**ATTENDU QU'**une trop grande partie des dépenses liées au service aux loisirs est en lien avec la location et le transport du type d'équipement proposé par la demande de subvention;

**ATTENDU QUE** l'URLS du Bas-Saint-Laurent ne finance pas l'acquisition de modules gonflables et que la MRC de la Mitis réclame qu'une demande soit fait directement au MAMH avant de pouvoir lui présenter ce projet;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Myriam Morissette

Appuyé par Marcel L'Italien

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption autorise le dépôt d'un projet auprès du MAMH, soit une demande de subvention au Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et Ruralité afin d'acquérir du matériel en loisirs pour le service de loisir intermunicipal des municipalités de Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Joseph-de-Lepage et La Rédemption;

**QUE** la municipalité de La Rédemption accepte d'agir en tant que fiduciaire du projet;

**QU'**advenant l'obtention de la subvention, les modalités concernant la gestion et le partage du nouvel équipement sera mis en annexe de l'entente intermunicipale en loisirs entre Saint-Joseph-de-Lepage, la Rédemption et Sainte-Jeanne-D'Arc;

**QUE** le nouvel équipement sera sous la responsabilité du coordonnateur aux loisirs;

**QUE** le maire Simon-Yvan Caron, le directeur général par intérim et/ou la directrice générale adjointe, Louise Boivin, sont autorisés à signer ladite demande de subvention pour et au nom de la municipalité de La Rédemption.



**22. MRC de La Mitis – Participation au projet d'embauche d'une ressource en gestion des ressources humaines  
Résolution #22-290**

**ATTENDU QUE** la municipalité de La Rédemption a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-D'Arc, Sainte-Luce, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Saint-Gabriel, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis ainsi que la MRC de La Mitis désirent présenter un projet pour embaucher une ressource en gestion des ressources humaines dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Germain Picard et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de La Rédemption s'engage à participer au projet pour embaucher une ressource en gestion des ressources humaines et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

**23- Mandat accordé pour l'entretien de la patinoire et la gestion du chalet des loisirs pour l'hiver 2022-2023  
Résolution #22-291**

Proposé par Raynald Bérubé

Appuyé par Marcel L'Italien

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption accorde le contrat pour l'entretien de la patinoire et la gestion du chalet des loisirs pour l'hiver 2022-2023 à Mme Maryline Foucher selon les modalités établies au contrat et ce, pour un montant de 3 500\$ pour une période maximale de 13 semaines.

**QUE** la municipalité autorise le maire et / ou la directrice générale adjointe à signer ledit contrat.

**24. Nomination d'une personne désignée pour les méseventes concernant les clôtures mitoyennes et les fossés mitoyens  
Résolution #22-292**

Proposé par Raynald Bérubé

Appuyé par Manon Dubé

**Et résolu à l'unanimité que** la municipalité de La Rédemption nomme Madame Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment, en tant que personne désignée pour régler les méseventes concernant les clôtures mitoyennes et les fossés mitoyens pour une période de deux ans, soit de décembre 2022 à novembre 2024;

Que la présente résolution abroge toute résolution adoptée à cet effet.

**25. Ouverture d'une portion de la route du Portage pour l'hiver 2022-2023  
Résolution #22-293**

Proposé par Raynald Bérubé

Appuyé par Nathalie Soucy

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption autorise l'ouverture d'une portion de la route du Portage, soit 2.5 km, pour l'hiver 2022-2023;

**QUE** la nouvelle partie de la route du Portage faisant l'objet de cette autorisation est celle qui débute à l'intersection de la route du Portage avec le 8<sup>e</sup> rang (menant à Saint-Charles-Garnier) et se terminant à la limite de la municipalité.

**26. Varia**

**a) Don pour le Gala de la Persévérance Scolaire  
Résolution #22-294**

Proposé par Myriam Morissette

Appuyé par Germain Picard

**Et résolu à l'unanimité que** la municipalité de La Rédemption accepte de faire un don de 50\$ à la Corporation Communautaire Vallée de la Matapédia dans le cadre du Gala de la persévérance scolaire de La Mitis.

**b) Proclamation des journées de la persévérance scolaire – Nos gestes, un + pour leur réussite  
Résolution #22-295**

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront du 13 au 17 février 2023.

**CONSIDÉRANT QUE** les défis que nous avons vécus en lien avec la pandémie n'épargnent personne encore moins, les jeunes de notre communauté.

**CONSIDÉRANT QUE** ces journées sont l'occasion de remercier tous ceux et celles qui sont porteurs de sens auprès de nos jeunes, de nos élèves et de nos étudiants.

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais également l'ensemble de notre communauté ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Myriam Morissette appuyé par Germain Picard, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de La Rédemption déclare la 3<sup>e</sup> semaine de février comme étant « Les Journées de la persévérance scolaire » dans notre municipalité.

**27. Période de questions**

Aucune question.

**28. Prochaine séance jeudi le 19 janvier 2023 à 20h00**

**29. Levée de la séance  
Résolution #22-296**

Il est proposé par Marcel L'Italien, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité de levée la séance à 20h41.

\_\_\_\_\_  
**Simon-Yvan Caron, maire**

\_\_\_\_\_  
**Louise Boivin, directrice générale et  
greffière-trésorière adjointe**

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

\_\_\_\_\_  
**Simon-Yvan Caron, maire**